

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

15 September 1992

Doc. 6664

REPORT

on European sports co-operation

(Rapporteur: Mr MÜLLER,
Germany, CDU/CSU)

Summary

The report reviews progress in European sports co-operation since the last Assembly debate in 1984.

Significant texts adopted by the Council of Europe during this period include the European Convention on Spectator Violence and Misbehaviour at Sports Events and in particular at Football Matches (1985), the Anti-Doping Convention (1989), the European Sports Charter (1992) and the Code of Sports Ethics (also 1992).

The political changes in central and eastern Europe are having a negative effect on sports provision, one particular problem being restricted access to the countryside for sports and other leisure activities. The Assembly should liaise with the Committee for the Development of Sport in assisting these countries.

Despite progress in sports co-operation, major problems remain, such as the combating of violence and reacting against the over-commercialisation of sport. Council of Europe work should continue on the values of sport and their promotion.

I. Draft recommendation

1. The Assembly last debated European sports co-operation in 1984 (see Recommendation 993 and Doc. 5270). It expressed its satisfaction with the approach of the Council of Europe which was based on the Committee for the Development of Sport (CDDS) and the Conference of European Ministers responsible for Sport.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

15 septembre 1992

Doc. 6664

RAPPORT

**sur la coopération européenne
dans le domaine du sport**

(Rapporteur: M. MÜLLER,
Allemagne, CDU/CSU)

Résumé

Le rapport passe en revue les travaux effectués en matière de coopération européenne dans le domaine du sport, depuis le dernier débat à l'Assemblée en 1984.

Parmi les textes importants adoptés par le Conseil de l'Europe durant cette période, figurent la Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football (1985), la Convention contre le dopage (1989), la Charte européenne du sport (1992) et le Code d'éthique sportive (1992).

Les changements politiques survenus en Europe centrale et orientale risquent d'entraîner des conséquences négatives pour le sport, par exemple en restreignant l'accès à l'espace rural pour les activités sportives et autres activités de loisirs. L'Assemblée devrait travailler en liaison avec le Comité pour le développement du sport en vue d'assister ces pays.

Malgré les résultats obtenus en matière de coopération dans le domaine du sport, il reste des problèmes fondamentaux à résoudre tels que ceux de la violence et de la commercialisation excessive du sport. L'action du Conseil de l'Europe devrait se concentrer davantage sur les valeurs du sport et leur promotion.

I. Projet de recommandation

1. Le dernier débat de l'Assemblée consacré à la coopération européenne dans le domaine du sport (voir Recommandation 993 et Doc. 5270) remonte à 1984. L'Assemblée s'est alors déclarée satisfaite de l'approche adoptée par le Conseil de l'Europe sur la base des travaux du Comité pour le développement du sport (CDDS) et de la Conférence des ministres européens responsables du sport.

2. It has followed the activity of the CDDS, the ministerial conferences held in Dublin 1986, Reykjavik 1989 and Rhodes 1992, as well as the informal ministerial conferences held in Lisbon 1985, Strasbourg 1985, Athens 1988 and Budapest 1991.

3. Four major texts have resulted:

i. European Convention on Spectator Violence and Misbehaviour at Sports Events and in particular at Football Matches (1985);

ii. European Anti-Doping Convention (1989);

iii. European Sports Charter (1992);

iv. Code of Sports Ethics (1992).

4. The Assembly has taken account of the implications for sport caused by the political changes in central and eastern Europe. Action is urgently needed on the parliamentary level to assure sports provision.

5. The Assembly has also noted the European Community's position on sport as set out in the communication of the Commission of 31 July 1991 and the constitution of the Community's European Sports Forum. It welcomes the understanding and co-operation that has been established between the Community and Council of Europe in this field.

6. Many problems, however, remain and amongst them:

i. sports provision in central and eastern Europe (and related legislation);

ii. access to the countryside for sport and other leisure activities;

iii. the classification of sites associated with sport;

iv. equal sporting opportunities;

v. continuing violence associated with sport;

vi. doping;

vii. money in sport.

7. The Assembly welcomes the fact that the next informal meeting of European Sports Ministers will tackle the question of money in sport (France, 1993).

8. It calls on governments of member states that have not yet done so, to ratify the conventions on violence and anti-doping referred to above.

2. Elle a suivi l'activité du CDDS, des conférences ministérielles tenues à Dublin en 1986, à Reykjavik en 1989, et à Rhodes en 1992, ainsi que des conférences ministérielles informelles tenues à Lisbonne en 1985, à Strasbourg en 1985, à Athènes en 1988 et à Budapest en 1991.

3. Ces travaux ont débouché sur quatre textes importants:

i. la Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football (1985);

ii. la Convention européenne contre le dopage (1989);

iii. la Charte européenne du sport (1992);

iv. le Code d'éthique sportive (1992).

4. L'Assemblée est consciente des incidences pour le sport des changements politiques intervenus en Europe centrale et orientale. Elle estime nécessaire d'agir d'urgence au niveau parlementaire pour assurer la mise en place de ressources pour le sport.

5. L'Assemblée a également pris note de la position de la Communauté européenne en matière de sport, exposée dans la communication de la Commission du 31 juillet 1991, et de la constitution d'un Forum européen du sport de la Communauté. Elle se félicite de la compréhension et de la coopération qui se sont instaurées entre la Communauté et le Conseil de l'Europe dans ce domaine.

6. De nombreux problèmes demeurent néanmoins, parmi lesquels:

i. la mise en place de ressources pour le sport en Europe centrale et orientale (et la législation à cet effet);

ii. l'accès à l'espace rural pour les activités sportives et les autres activités de loisirs;

iii. la classification de sites associés au sport;

iv. l'égalité des chances dans le sport;

v. la persistance de la violence associée au sport;

vi. le dopage;

vii. l'argent dans le sport.

7. L'Assemblée se félicite du fait que la prochaine réunion informelle des ministres européens responsables du sport s'attachera à la question de l'argent dans le sport (France, 1993).

8. Elle invite les gouvernements des Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier les conventions sur la violence et contre le dopage susmentionnées.

9. It recommends that the Committee of Ministers ask governments of member states to implement as effectively as possible the new European Sports Charter and Code of Sports Ethics (agreed by the European Ministers responsible for Sport in Rhodes 1992).

10. The Assembly further recommends that the Committee of Ministers:

i. extend work on the values of sport and their promotion;

ii. continue its efforts to assist sports provision in central and eastern Europe (with particular attention to legislation, a field in which the Assembly might also be involved);

iii. prepare an agreement on access to the countryside for sport and other leisure activities;

iv. classify sites of significance for sport.

II. Draft order

1. The Assembly, referring to its Recommendation 1190 (1992), decides to play an active part in assisting central and east European countries to review their sports policies and provisions.

2. To this effect the Committee on Culture and Education (Sub-committee on Youth and Sport) is asked to liaise with the Committee for the Development of Sport (CDDS) and to hold consultative meetings on sports legislation with the responsible parliamentary committees in central and eastern Europe.

III. Explanatory memorandum by Mr MÜLLER

A. Introduction

1. Since the last general report presented to the Assembly on European sports co-operation by Mr Worrell in 1984 (see Doc. 5270 and Recommendation 993) there have been major developments in three areas: considerable progress in European co-operation including the launching of two major conventions and a new European Sports Charter, the beginnings of veritable pan-European co-operation, and final clarification of the role of the European Community. Two Olympiads have also intervened.

9. Elle recommande au Comité des Ministres de demander aux gouvernements des Etats membres de mettre en œuvre le plus concrètement possible la nouvelle Charte européenne du sport et le Code d'éthique sportive (adoptés à Rhodes en 1992 par les ministres européens responsables du sport).

10. L'Assemblée recommande également au Comité des Ministres:

i. de donner davantage d'ampleur aux travaux consacrés aux valeurs du sport et à leur promotion;

ii. de poursuivre ses efforts en faveur de la mise en place de ressources sportives en Europe centrale et orientale (en accordant une attention particulière à la législation, domaine dans lequel l'Assemblée pourrait également jouer un rôle);

iii. d'élaborer un accord relatif à l'accès à l'espace rural pour les activités sportives et les autres activités de loisirs;

iv. de classer les sites revêtant une signification importante pour le sport.

II. Projet de directive

1. L'Assemblée, se référant à sa Recommandation décide de jouer un rôle actif dans l'aide apportée aux pays d'Europe centrale et orientale pour revoir leurs politiques et améliorer les possibilités offertes dans le domaine du sport.

2. A cet effet, elle invite la commission de la culture et de l'éducation (sous-commission de la jeunesse et du sport) à travailler en liaison avec le Comité pour le développement du sport (CDDS) et à organiser des réunions consultatives sur la législation dans le domaine du sport avec les commissions parlementaires compétentes d'Europe centrale et orientale.

III. Exposé des motifs par M. MÜLLER

A. Introduction

1. Depuis le dernier rapport général relatif à la coopération européenne dans le domaine du sport, présenté à l'Assemblée par M. Worrell en 1984 (voir Doc. 5270 et Recommandation 993) trois faits importants sont intervenus: progrès considérable de la coopération européenne, concrétisé notamment par deux grandes conventions et une nouvelle Charte européenne du sport, avènement d'une véritable coopération paneuropéenne, et clarification du rôle de la Communauté européenne. En outre, deux olympiades ont eu lieu.

2. This report aims at being factual in the first instance, but also controversial. Debate on sports co-operation cannot escape the questions that all European countries are currently facing with regard to the degree of European union implied by Maastricht and its implications for national teams whether in European or Olympic events. New and urgent questions surround sport as such. A role of the Assembly is to provoke governmental discussion in these areas.

B. The basic rules of sports co-operation

3. The primary rule is that sport is for the individual participant or athlete and for the club or federation that runs his sport. The situation can vary with the sport or national (or European) model, but the general principle is that sport is a non-governmental activity. As in the field of the media, governments (and also Brussels) should only interfere when absolutely necessary (the principle of subsidiarity). The problem arises most immediately in the control of crowd violence, of advertising and of drug use (sports association or state responsibility?).

4. A second rule is that of arbitration. Fortunately the European Community has followed the Council of Europe in setting up a body (the European Community Sports Forum) in which, as in the Council of Europe's Steering Committee for the Development of Sport (CDDS), both governments and sports federations are represented. Such bodies are also able to work towards the co-ordination of legislation: in fields such as doping control it is important to apply the same rules.

5. Thirdly, and increasingly important for governmental authorities, it is necessary to insist on the sporting aspect of sport, on its ethical values, on the fact that sport is sport and that it should involve people from all sectors of society. Sport is first and foremost an activity, not a spectacle.

6. Finally, sport should not permit cheating. Penalties have to be imposed as sanctions and have to be effective. For this reason drugs are to be forbidden, and also bribes. But why should this not include other financial inducements? Ideally all financial considerations should be excluded from sport. A few years ago this might have appeared heresy in western Europe. In central and eastern Europe it is a new and certainly major

2. Le présent rapport vise tout d'abord à exposer des faits mais également à évoquer des problèmes. Lorsqu'on débat de la coopération dans le domaine du sport, on ne peut éluder les questions auxquelles sont actuellement confrontés tous les pays européens concernant l'ampleur de l'Union européenne résultant de Maastricht et ses incidences pour les équipes nationales, lors des rencontres européennes ou olympiques. Le sport, en tant que tel, soulève des questions nouvelles et urgentes. Un des rôles de l'Assemblée est de provoquer un débat gouvernemental.

B. Règles fondamentales de la coopération dans le domaine du sport

3. Première règle: le sport concerne chaque participant ou athlète et la fédération ou le club sportif dont relève l'activité considérée. La situation peut varier selon le sport ou ses caractéristiques nationales (ou européennes) mais le principe général est que le sport est une activité non gouvernementale. Comme dans le domaine des moyens de communications de masse, les gouvernements (et Bruxelles) ne devraient intervenir qu'en cas d'absolue nécessité (principe de subsidiarité). Le problème se pose de la façon la plus immédiate lorsqu'il s'agit de lutter contre la violence des spectateurs, contre certaines publicités et contre l'usage des drogues (appartient-il à l'association sportive ou à l'Etat de s'en charger?).

4. La deuxième règle est celle de l'arbitrage. Il y a lieu de se féliciter que la Communauté européenne ait suivi le Conseil de l'Europe en créant un organisme (le Forum européen du sport de la Communauté) dans lequel, comme au Comité pour le développement du sport (CDDS) du Conseil de l'Europe, les gouvernements et les fédérations sportives sont représentés. Le Forum du sport et le CDDS sont aussi en mesure de préparer la voie à la coordination de la législation. Dans des domaines comme la lutte contre le dopage il importe d'appliquer des règles unifiées.

5. Un troisième élément, de plus en plus important pour les autorités gouvernementales, est la nécessité d'insister sur l'aspect proprement sportif du sport, sur ses valeurs éthiques, sur le fait qu'il devrait avoir des adeptes dans toutes les couches de la société. Le sport c'est avant tout une activité, non un spectacle.

6. Enfin, le sport ne devrait pas tolérer la fraude. Des sanctions doivent être prévues à cet effet et appliquées. On doit pour la même raison interdire les drogues et les dessous de table. Mais pourquoi ne pas interdire également d'autres incitations financières? L'idéal serait d'exclure du sport toute considération financière. Il y a quelques années cette idée aurait pu paraître hérétique en Europe occidentale. En Europe centrale et

problem. There are hopeful signs, however, that athletes and governments may be able to work together towards a more reasonable solution (excepting perhaps the high-tech sports such as Formula 1). As a result of the changes in central and eastern Europe it is far from being too late to defend amateur sports.

C. Key areas of progress in European co-operation

7. The Council of Europe has addressed all these basic issues in the period from 1984 to the present.

8. The Committee for the Development of Sport (CDDS) has maintained its role as a European forum for concertation between governments and sports federations. Its work has provided the basis for the four fundamental international agreements reached in this period (on violence, drugs, ethics and a new sports charter); it has also held an impressive series of seminars on aspects of sports co-operation and a number of texts adopted by the Committee of Ministers in particular with regard to the extension of sport for all to disabled persons.

9. In this same period three conferences of European Ministers responsible for Sport (Dublin 1986, Reykjavik 1989 and Rhodes 1992) have been held in the framework of the European Cultural Convention and four informal ministerial meetings (Lisbon 1985, Strasbourg 1985, Athens 1988, Budapest 1991) have taken place. Four major European agreements have resulted.

10. European Convention on Spectator Violence and Misbehaviour at Sports Events and in particular at Football Matches 1985.¹ The need for European action in this area had already been underlined by the Assembly (Recommendation 963 adopted in January 1983; Rapporteur on sport, Mr Atkinson). The European Ministers responsible for Sport reacted immediately to the tragedy in the Heysel stadium on 29 May 1985; within three months a convention was on the table for signature; the convention entered into force on 1 November 1985 and so far twenty-three countries have ratified. It has subsequently been monitored by the standing committee. Clearly, greater emphasis has to be placed on the security of sports installations in the aftermath of the Furiani disaster on 5 May 1992; national policy is involved here (decentralisation of

orientale, il s'agit d'un problème nouveau et certainement considérable. Certains signes permettent toutefois d'espérer que les athlètes et les gouvernements pourront rechercher ensemble une solution plus raisonnable (sauf peut-être pour les sports de haute technologie, comme la Formule 1). Eu égard aux changements intervenus en Europe centrale et orientale, il est permis de penser qu'il est loin d'être trop tard pour défendre le sport amateur.

C. Progrès de la coopération européenne dans certains secteurs fondamentaux

7. Entre 1984 et aujourd'hui, le Conseil de l'Europe a consacré des travaux aux objectifs fondamentaux ci-après.

8. Le Comité pour le développement du sport (CDDS) a conservé son rôle de forum européen pour la concertation entre les gouvernements et les fédérations sportives. Ses travaux ont servi de base aux quatre accords internationaux conclus au cours de cette période (conventions sur la violence et contre le dopage, Code d'éthique et nouvelle Charte du sport); il a également organisé une série impressionnante de séminaires portant sur certains aspects de la coopération dans le domaine du sport, et élaboré plusieurs textes adoptés par le Comité des Ministres, relatifs notamment à l'extension du sport pour tous aux handicapés.

9. Au cours de la même période, trois conférences des ministres européens responsables du sport se sont réunies dans le cadre de la Convention culturelle européenne (Dublin en 1986, Reykjavik en 1989 et Rhodes en 1992) et quatre réunions ministérielles informelles (Lisbonne en 1985, Strasbourg en 1985, Athènes en 1988 et Budapest en 1991) ont eu lieu. Il en est résulté quatre grands accords européens.

10. Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment deux matches de football de 1985¹. L'Assemblée avait déjà souligné la nécessité d'une action européenne dans ce domaine (Recommandation 963 adoptée en janvier 1983; rapporteur pour le sport: M. Atkinson). Les ministres européens responsables du sport ont réagi immédiatement à la tragédie du stade du Heysel le 29 mai 1985; trois mois plus tard une convention était ouverte à la signature; cette convention est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 1985 et vingt-trois pays l'ont ratifiée jusqu'ici. Le Comité permanent en a ensuite contrôlé l'application. La catastrophe de Furiani, survenue le 5 mai 1992, a montré clairement qu'il convenait de se préoccuper de la sécurité des installations sportives; la politique nationale entre

1. European Treaty Series, No. 120.

1. Série des traités européens, n° 120.

resources) as well as the responsibilities of local clubs. The points made in the convention might well be applied on these other levels. Further lessons have no doubt been learned from the Swedish experience of hosting the European Cup this year. The convention has provided a basis, however, for building on such experiences. It remains a remarkable example of the potential for European co-operation through the Council of Europe when the political will exists.

11. Anti-Doping Convention 1989.¹ Assembly concern for resolute action was tenaciously maintained by Mr Lambiotte. Final agreement resulted from the establishment of co-operation with the responsible Olympic committee. The convention is the first legally binding international agreement on the subject and has been ratified so far (July 1992) by sixteen countries (Slovenia was the latest signatory on 2 July 1992). It is open to non-European states.

12. European Sports Charter 1992.² This is a timely and enterprising development of the European Charter on Sport for All launched in Brussels in 1975 by the sports ministers and formally accepted only in the form of a resolution by the Committee of Ministers as an appendix to their Resolution (76) 41. The Assembly was itself fully committed to the earlier exercise and its same rapporteur was responsible for its earlier support given to these initiatives: see Doc. 2631 and Recommendation 588 on the development of sport for all and the creation of co-ordinating structures and Doc. 3186 and Recommendation 682 on a European sport for all charter.

13. The same problems occur as in the 1970s with regard to giving the new European Sports Charter, despite its importance, any binding force. Many countries, especially in central and eastern Europe, would be in favour of seeking governmental recognition of the charter. Others do not want governments to interfere too heavily. The Committee of Ministers should at least invite governments to ensure the charter is implemented and ask the CDDS to monitor the results. In due course, consideration can be given to the possibility of adopting the charter as an international instrument. On a lighter note, potential critics could perhaps concentrate their efforts on attempting a better definition of sport than that contained in Article 2,1.a; does this definition include dance if not gardening?

en jeu ici (décentralisation des ressources), ainsi que les responsabilités des clubs locaux. Les règles de la convention pourraient fort bien s'appliquer également à ces niveaux. Il reste sans nul doute des enseignements à tirer de l'expérience de la Suède, qui a accueilli la Coupe d'Europe cette année. La convention nous apporte néanmoins une base permettant de tirer profit d'expériences de cette sorte. Elle demeure un exemple remarquable de la coopération européenne réalisable par l'intermédiaire du Conseil de l'Europe, dès lors que la volonté politique existe.

11. Convention contre le dopage de 1989¹. Dans son souci d'agir résolument, l'Assemblée a été soutenue avec ténacité par M. Lambiotte. L'accord final a résulté d'un travail en coopération avec le Comité olympique responsable. La convention est le premier accord international juridiquement contraignant à ce sujet. A ce jour (juillet 1992), seize pays l'ont ratifiée (la Slovénie ayant été le dernier signataire, le 2 juillet 1992). Elle est ouverte aux pays non européens.

12. Charte européenne du sport 1992². Ce document est un prolongement opportun et novateur de la Charte européenne du sport pour tous proposée en 1975 à Bruxelles par les ministres responsables du sport et qui n'a été officiellement acceptée que sous la forme d'une résolution du Comité des Ministres (en annexe à la Résolution (76) 41). L'Assemblée s'est elle-même pleinement engagée dans la première entreprise et a chargé le même rapporteur de soutenir les initiatives s'y rapportant (voir Doc. 2631 et Recommandation 588 relative au développement du sport pour tous et à la création de structures de coordination dans ce domaine, et Doc. 3186 et Recommandation 682 relative à une charte européenne du sport pour tous).

13. Il se pose les mêmes problèmes que dans les années 70 pour ce qui est de donner à la nouvelle Charte européenne du sport, déjà importante en elle-même, une force contraignante. De nombreux pays, notamment en Europe centrale et orientale, seraient favorables à l'obtention d'une reconnaissance de la Charte par les gouvernements. D'autres pays ne veulent pas que les gouvernements interviennent de façon trop appuyée. Le Comité des Ministres devrait au moins inviter les gouvernements à s'assurer que la Charte est appliquée et demander au CDDS de s'informer des résultats. On pourra le moment venu envisager la possibilité d'adopter la Charte sous forme d'instrument international. En attendant, les détracteurs potentiels pourraient peut-être déjà s'efforcer de trouver une définition du sport, meilleure que celle contenue à l'article 2, 1.a; cette définition englobe-t-elle la danse, voire même le jardinage?

1. European Treaty Series, No. 135.

2. Adopted in Rhodes.

1. Série des traités européens, n° 135.

2. Adoptée à Rhodes.

14. Code of Sports Ethics.¹ Although perhaps the weakest of the texts reviewed here, the Code of Sports Ethics is the most far-reaching. It is perhaps also the most susceptible to further discussion. The present text is aimed at school-children, but there are clearly many other levels that should be involved. In the meantime, the CDDS has judged well its starting point (children) for introducing the subject on the European level. A direct link, through the media, should be made with Jean Borotra and the International Association for Fair-Play. The occasions for doing this in the course of 1992 are fast running out.

D. Central and eastern Europe

15. In the field of sport, the transition from totalitarianism for countries of central and eastern Europe has meant, *inter alia*, drastic reductions in what was once considerable state funding, the privatisation (and subsequent non-availability) of sports facilities (gymnasias, playing fields, etc.), low priority to sport in legislation programming, and in certain cases a loss of national prestige. This last point has been poignantly illustrated by the anonymity of the CIS in the 1992 Olympics and in the European Cup in Sweden.

16. Our former colleague from the Czech and Slovak Republic, Vladimir Mikan, has appealed both in committee and at the Rhodes sports ministers conference for insistence on retaining governmental presence in the field of sport. This justified need goes against the previous western trend to insist on the minimisation of government involvement. Both should be reconciled in terms of government responsibility to ensure that due provision is made.

17. Three key areas can be identified: "sensibilisation" of political opinion, assistance in the drafting of legislation, information on the provisions for sport for all. The Council of Europe can contribute on all these levels. The Assembly should become more active in assistance to central and eastern Europe (in this as in other fields) and should co-ordinate its contribution more directly with that available from other parts of the Council of Europe. For example, the Assembly could join with the CDDS in seminars aimed at bringing together those involved in the legislation process in central and eastern European countries.

1. Adopted in Rhodes.

14. Code d'éthique sportive¹. Le Code d'éthique sportive, tout en étant peut-être le plus faible des textes mentionnés ici, est celui dont la portée est la plus vaste. Il est peut-être aussi le plus susceptible d'être réexaminé. Le texte actuel est destiné aux écoliers mais il est évident qu'il devrait s'adresser aussi à de nombreux autres niveaux. Pour l'heure, le CDDS a choisi le bon point de départ (les enfants) pour soulever la question au niveau européen. Un lien direct et médiatisé devrait être établi avec Jean Borotra et le Comité international pour le fair-play. Mais les occasions d'y parvenir en 1992 se raréfient de jour en jour.

D. L'Europe centrale et orientale

15. Dans le domaine du sport, le passage du totalitarisme à la démocratie dans les pays d'Europe centrale et orientale a entraîné, notamment, d'importantes réductions des subventions d'Etat, autrefois considérables, la privatisation — et par la suite la fermeture — d'équipements sportifs (gymnases, terrains de jeu, etc.), l'octroi d'une faible priorité au sport dans les budgets et, dans certains cas, une perte de prestige national. Ce dernier point a été illustré de façon poignante par le caractère anonyme de la CEI lors des jeux Olympiques d'hiver de 1992 et de la Coupe d'Europe qui s'est disputée en Suède.

16. Notre ancien collègue de la République fédérative tchèque et slovaque, Vladimir Mikan, a lancé un appel devant la commission et lors de la Conférence de Rhodes des ministres responsables du sport, pour que l'on insiste sur la nécessité de conserver une présence gouvernementale dans le domaine du sport. Cette nécessité justifiée va à l'encontre de la tendance occidentale antérieure à essayer de réduire le plus possible l'intervention des gouvernements. Il faudrait concilier ces deux positions en soulignant que les gouvernements ont la responsabilité de veiller à ce que des ressources suffisantes soient offertes.

17. On peut distinguer trois domaines d'action fondamentaux: sensibilisation de l'opinion politique, assistance dans l'élaboration des lois, information sur les possibilités de sport pour tous. Le Conseil de l'Europe peut apporter sa contribution à tous ces niveaux. L'Assemblée devrait apporter à l'Europe centrale et orientale une aide plus active (dans ce domaine comme dans d'autres) et coordonner plus directement sa contribution avec celle d'autres organes du Conseil de l'Europe. Elle pourrait, par exemple, se joindre au CDDS lors de séminaires visant à réunir ceux qui participent à la préparation des lois dans les pays d'Europe centrale et orientale.

1. Adoptée à Rhodes.

18. The role of the local and regional authorities should also be included. This is a question to be pursued with the CLRAE.

E. European Community

19. The 1985 Addonino report on "A people's Europe" advocated sport as a means of promoting the "Europe" of the EC. Its economic and social relevance to the EC are also evident. Considerable discussion has taken place with ministers (at both EC and Council of Europe levels), sports representatives and the CDDS (meeting with Commission representatives in Brussels). The result has been the communication of the EC Commission on "The European Community and sport" (SEC (91) 1438 final of 31 July 1991). Sport is seen as a way of "strengthening ordinary people's sense of belonging to the Community" and as part of Community action on matters such as health, the environment, consumer protection, tourism, transport and education. A European Community Sports Forum has been constituted (Brussels, December 1991) in order to:

- keep sporting authorities informed on Community rules having an impact on sport;

- keep the EC Commission informed by the sporting world so as to orientate its activities;

- advise the EC Commission of areas where Community action on sport would be fruitful.

20. In its treatment of sport as a professional, economic activity and in concentrating on the economic and social aspects, the European Community can make an appropriate contribution. We can also welcome the fact that the field has been left open for wider intergovernmental co-operation in other areas to the CDDS. This is, of course, only a provisional position as the Commission can always change its position if other arrangements are not judged satisfactory. The principle of subsidiarity cuts both ways.

21. The propaganda use the EC intends openly to make of sport is less acceptable. In the Olympic context, a political statement such as the dance of flags in the Albertville opening ceremony is in contravention of the Olympic charter. There is the further political objection that such a statement presents a "Europe" that is not the Europe of cultural co-operation. A last objection might be lodged by the European taxpayer unhappy to pay the cost of advertising the EC in

18. L'Assemblée devrait également se pencher sur le rôle des pouvoirs locaux et régionaux. C'est une question à examiner avec la CPLRE.

E. La Communauté européenne

19. Le rapport Addonino de 1985 sur «L'Europe des citoyens» prônait le sport comme un moyen de promouvoir l'«Europe» de la CEE. Sa pertinence économique et sociale pour la CEE est évidente. De multiples débats avec les ministres (tant au niveau de la CEE qu'au niveau du Conseil de l'Europe), des représentants des sports et le CDDS (réunion avec des représentants de la commission à Bruxelles) ont été consacrés à ce sujet. Ils ont débouché sur la communication de la Commission de la CEE sur «La Communauté européenne et le sport» (SEC (91) 1438 final du 31 juillet 1991). Dans ce texte, le sport est considéré comme un moyen de «renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens à la Communauté» et comme partie intégrante d'activités communautaires dans des domaines tels que la santé, l'environnement, la protection du consommateur, le tourisme, le transport et l'éducation. Il a été constitué un Forum européen du sport de la Communauté (Bruxelles, décembre 1991) chargé:

- d'assurer l'information des autorités sportives sur l'activité réglementaire de la Communauté concernant le sport;

- de recevoir du monde du sport des informations permettant de mieux cerner ses spécificités;

- la Commission de la CEE des domaines où l'action communautaire se révélerait efficace pour le sport.

20. En traitant le sport comme une activité professionnelle et économique et en s'occupant essentiellement de ses aspects économiques et sociaux, la Communauté européenne peut apporter une contribution appropriée. Nous pouvons également nous féliciter que ce domaine ait été laissé ouvert au CDDS en vue d'une coopération intergouvernementale plus vaste dans d'autres secteurs. Ce n'est évidemment qu'une situation provisoire, car la Commission de Bruxelles peut toujours modifier sa position si d'autres arrangements ne lui paraissent pas satisfaisants. Le principe de «subsidiarité» joue dans les deux sens.

21. En revanche, la CEE entend ouvertement se servir du sport à des fins de propagande, ce qui est moins acceptable. Dans le contexte olympique une profession de foi politique comme la danse des drapeaux qui figurait dans la cérémonie d'ouverture d'Albertville, est contraire à la Charte olympique. Cette profession de foi appelle une autre objection politique, car elle présente une «Europe» qui n'est pas l'Europe de la coopération culturelle. Une dernière objection pourrait

such circumstances (at a cost of some 20 million United States dollars). Similar arguments can be developed against the EC label in other contexts (sporting or cultural).

22. The EC Commission in Brussels seems well aware of the embarrassing problems posed by the imposition of European Community rules in the field of sport (composition of national teams, mobility of professionals, sponsorship, etc.). These rules are even more difficult to sustain when other European (but non-EC) countries or nationals are involved.

23. To summarise, in the specific field of European sports co-operation the European Community as such does not appear to be proposing to reduplicate Council of Europe activity. The Community is treating sport as an economic and social activity and source of propaganda; it is also dealing with the problems raised, for example, as a result of its insistence on professional mobility. The EC Commission and CDDS can at least be congratulated on clarifying their respective roles.

F. Specific problems

24. The problem of access to the countryside for sports and other leisure activities has been brought to our attention in a motion for a recommendation initiated by Mr Mikan (Doc. 6622). It was perceived by him in terms of the failure of new sports legislation in central and eastern Europe to keep pace with planning, ownership and environmental pressures. Reference has already been made to this concern in Section D above. Access to the countryside is also, however, a general European problem. The key aspect is already indicated in the motion — the importance of sustainable development; and this is also reflected in the European Sports Charter. Sports and other leisure use of the countryside should be integrated in planning for the overall use of the areas in question. But we should not blind ourselves to the fact that, given over-production in the agricultural sector in the European Community, the viability of uplands for agricultural use is being seriously questioned and their development for tourism advocated.

25. In Rhodes, the Greek Minister for Sport made a proposal for the classification of sites associated with sport. He was referring to Olympia and the possibility of securing some sort of

être formulée par les contribuables européens, contrariés que l'on fasse à leurs frais de la publicité à la CEE dans ces circonstances (pour une somme d'environ 20 millions de dollars). On peut opposer des arguments similaires à l'usage fait de l'étiquette CEE dans d'autres contextes (sportifs ou culturels).

22. La Commission de la CEE semble tout à fait consciente des problèmes embarrassants posés par l'imposition des règles de la Communauté européenne dans le domaine du sport (composition des équipes nationales, mobilité des professionnels, parrainage, etc.). Ces règles sont encore plus difficiles à défendre quand des pays ou des ressortissants de pays européens non membres de la CEE sont concernés.

23. En résumé, dans le domaine spécifique de la coopération européenne en matière de sport, la Communauté européenne ne semble pas vouloir mettre en œuvre une activité faisant double emploi avec celle du Conseil de l'Europe. Elle aborde le sport comme une activité économique et sociale et une source de propagande; elle s'occupe également des problèmes soulevés, par exemple, par son insistance sur la mobilité professionnelle. En tout état de cause, la Commission de la CEE et le CDDS méritent d'être félicités pour avoir clarifié leurs rôles respectifs.

F. Problèmes spécifiques

24. Le problème de l'accès à l'espace rural pour les activités sportives et autres activités de loisirs a été porté à notre attention dans une proposition de recommandation présentée par M. Mikan (Doc. 6622). Il tient, selon lui, au fait que les nouvelles lois sur le sport, adoptées en Europe centrale et orientale, n'ont pas réussi à endiguer les pressions provenant des autorités de l'aménagement, des propriétaires fonciers et des défenseurs de l'environnement. Cette préoccupation a été mentionnée plus haut dans la partie D. L'accès à l'espace rural est toutefois également un problème dans l'ensemble de l'Europe. L'aspect déterminant — l'importance du développement durable — est déjà indiqué dans la proposition, tout comme dans la Charte européenne pour le sport. Il convient d'intégrer l'usage de l'espace rural, pour les activités sportives et autres activités de loisirs, à la planification générale des zones en question. Mais nous ne devons pas oublier, qu'étant donné la surproduction du secteur agricole dans la Communauté européenne, on s'interroge sérieusement sur la viabilité des terrains de montagne à vocation agricole et que l'on préconise leur aménagement pour le tourisme.

25. A Rhodes, le ministre grec du sport a proposé le classement de sites associés au sport. Il a mentionné Olympie et la possibilité d'y établir une sorte de centre permanent pour le sport. Pour

permanent centre for sport. As far as the Olympic games are concerned, this has been ruled out by the IOC (replying therefore also to Assembly Recommendation 900 of 1980 on the Olympic games and the outlook for their future). On the other hand, the latest Greek proposal merits wider reflection: serious concern has been expressed for example as to the survival of the Grand National racecourse at Aintree (United Kingdom). There are many other *hauts lieux* of international sport that should perhaps be classified as protected sites. This notion could be linked to the work of the CDDS on traditional games.

26. We should welcome the end to racism in sport with the return of South Africa to international sport and the Olympic games. This problem has been the subject of several papers of the European Sports Ministers and the Assembly.

27. Three major problems continue to concern all those involved in sport. The first is that of violence, whether on or off the field of play. The efforts of the committee monitoring the European convention can be applauded but the problem continues to lie far deeper in European society as a whole. This is an interdisciplinary issue and the Council of Europe is better suited than most bodies for pursuing it as such. Although sport is often cited as an example of violence in society, it can also provide the most impressive examples of how to contain aggression through fair play. The Code of Sports Ethics adopted in Rhodes should be an incentive for further work in this field by the CDDS (see Assembly Recommendation 963 of 1983). The Assembly has still to receive an adequate response to its recommendation against boxing (Recommendation 1047); this is very much still a live issue, as only recently the British Medical Association has renewed pressure to outlaw this so-called sport.

28. The problem of drugs has received considerable attention, and not least in the course of the summer Olympic games. While the view of drugs as a form of cheating has gained ground, there remains confusion and divergencies over what might count as drugs and who might be tested. A new danger is that the authority of the sporting bodies might increasingly be challenged in the courts (Krabbe case). Fortunately, the Council of Europe (CDDS) and IOC are co-operating closely in this field.

29. Another fundamental problem is that of money in sport. The Olympic games continue to

ce qui concerne les Jeux Olympiques, le CIO a exclu cette éventualité (répondant ainsi également à la Recommandation 900 (1980) de l'Assemblée relative aux jeux Olympiques et à leurs perspectives d'avenir). Néanmoins, la dernière proposition grecque mérite une réflexion plus ouverte. De vives préoccupations ont été exprimées quant à la survie du grand hippodrome national d'Aintree (Royaume-Uni). De nombreux autres « hauts lieux » du sport international mériteraient peut-être d'être classés « sites protégés ». On pourrait étudier cette idée en liaison avec les travaux du CDDS concernant les jeux traditionnels.

26. Il y a lieu de se féliciter que le racisme dans le sport ait disparu et que l'Afrique du Sud participe de nouveau au sport international et aux jeux Olympiques. Ce problème a fait l'objet de plusieurs documents des ministres européens responsables du sport et de l'Assemblée.

27. Trois grands problèmes continuent à préoccuper tous ceux qui s'occupent de sport. Le premier est celui de la violence, sur les stades ou au-dehors. Les efforts du comité chargé de contrôler l'application de la Convention européenne méritent d'être salués, mais le problème demeure beaucoup plus profondément enraciné dans l'ensemble de la société européenne. C'est une question interdisciplinaire et le Conseil de l'Europe est mieux à même que la plupart des organisations de l'étudier en tant que telle. Bien que le sport soit souvent cité comme exemple de violence dans la société, on peut également y trouver les exemples les plus remarquables de résistance aux agressions par le fair-play. Le Code d'éthique sportive adopté à Rhodes devrait encourager la mise en œuvre par le CDDS de nouveaux travaux dans ce domaine (voir Recommandation 963 (1983) de l'Assemblée). L'Assemblée attend toujours une réponse appropriée à sa Recommandation relative aux dangers de la boxe (Recommandation 1047); c'est une question qui est encore tout à fait actuelle car l'Association des médecins britanniques a récemment tenté à nouveau d'obtenir la mise hors-la-loi de ce prétendu sport.

28. On accorde une grande attention au problème de la drogue, surtout lors des jeux Olympiques d'été. Alors que l'idée de la drogue sous forme de tricherie gagne du terrain, il subsiste néanmoins des interrogations et des divergences de vues quant à sa définition et à savoir qui doit être contrôlé. Un nouveau danger est de voir l'autorité des instances sportives de plus en plus contestée devant les tribunaux (affaire Krabbe). Heureusement le Conseil de l'Europe (CDDS) et le CIO coopèrent étroitement dans ce domaine.

29. Un autre problème fondamental est celui de l'argent dans le sport. Les jeux Olympiques

attract criticism for their commercialisation of sport. It is to be regretted that considerations of this nature seem to have prevailed in the choice of Atlanta for the 1996 Olympics, rather than the historically more justifiable bid put forward by Greece. The tactics adopted by the Berlin authorities in their bid for the 2000 Olympics are simply despicable. In these situations it is last of all a matter of sport. We are often hearing of astronomical transfer fees, match bonuses and the corruption involved in local football clubs. Reassuringly, participating athletes are beginning to react against the staggering profits they can make from tournaments and related advertising in sports with high media coverage. Considerable attention must be focused, therefore, on the next informal meeting of European Ministers responsible for Sport which has been convened to discuss the subject of money in sport (Strasbourg 1993). It will be interesting to see how far sponsors can be encouraged to work for cleaner sport.

G. Conclusions

30. European sports co-operation is proceeding well. The Council of Europe structures (co-ordinated through the CDDS) provide an effective basis for contacts at political, technical and sporting levels. A satisfactory working relationship has also been established with the European Community and other international organisations in the field. There remain problems, notably in developing sports provision in central and eastern Europe, in combating violence and reacting against the over-commercialisation of sport. Particular attention should be paid to the texts adopted by the Conference of European Sports Ministers in Rhodes: the new European Sports Charter and the Code of Sports Ethics.

Reporting committee: Committee on Culture and Education.

Budgetary implications for the Assembly: none.

Reference to committee: standing mandate of the committee and Doc. 6622, Reference No. 1791 of 30 June 1992.

Draft recommendation and order unanimously adopted by the committee on 1 September 1992.

Members of the committee: Mrs Fischer (Chairman), Mr de Puig, Sir Russell Johnston (Vice-Chairmen), MM. Alegre, Arnalds, Bauer, Berg, Berti (Alternate: Cardelli), Bonnici, Bratinka, Cem (Alternate: Mrs Özver), Danev, Dhaille (Alternate: Beix), Mrs Err, Mrs Fleetwood, MM. Galanos (Alternate: Hadjidemetriou), Gül, Mrs Hawlicek, MM. Hunault, Lemoine, Liapis, Lady Lockwood, MM. López Henares, Malachowski, Mezzapesa,

continuent à s'attirer des critiques pour leur commercialisation du sport. Il y a lieu de regretter que des considérations de cette nature semblent avoir prévalu dans le choix d'Atlanta pour les jeux de 1996 et dans le rejet de l'offre historiquement plus justifiable présentée par la Grèce. La tactique adoptée par les autorités de Berlin pour les jeux Olympiques de l'an 2000 est purement et simplement méprisable. Dans ces situations le sport n'est pris en considération qu'en dernier ressort. On entend souvent parler de prix de transfert astronomiques, de primes de match et de la corruption qui s'est installée dans les clubs de football locaux. Il est rassurant de constater que les athlètes participants commencent à réagir contre les sommes phénoménales que peuvent leur rapporter les tournois et la publicité qui les accompagne dans les sports médiatisés. Il convient donc de suivre avec une extrême attention la prochaine réunion informelle des ministres européens responsables du sport qui sera consacrée au thème « L'argent dans le sport » (Strasbourg, 1993). Il sera intéressant de voir jusqu'où il peut encourager les parrainages pour conserver un sport sain.

G. Conclusions

30. La coopération européenne dans le domaine du sport fonctionne bien. Les structures du Conseil de l'Europe (coordonnées par l'intermédiaire du CDDS) constituent une base utile pour les contacts aux niveaux politique, technique et sportif. Une relation de travail satisfaisante s'est également instaurée avec la Communauté européenne et d'autres organisations internationales œuvrant dans ce domaine. Il existe encore des problèmes: il faut notamment développer les ressources sportives en Europe centrale et orientale, combattre la violence et réagir contre la commercialisation excessive du sport. Il convient d'apporter une attention particulière aux textes adoptés par la Conférence des ministres européens responsables du sport qui s'est tenue à Rhodes: la nouvelle Charte européenne du sport et le Code d'éthique sportive.

Commission chargée du rapport: commission de la culture et de l'éducation.

Implications budgétaires pour l'Assemblée: néant.

Renvoi en commission: mandat permanent de la commission et Doc. 6622, Renvoi n° 1791 du 30 juin 1992.

Projets de recommandation et de directive adoptés à l'unanimité par la commission le 1^{er} septembre 1992.

Membres de la commission: M^{me} Fischer (Président), M. de Puig, Sir Russell Johnston (Vice-Présidents), MM. Alegre, Arnalds, Bauer, Berg, Berti (Remplaçant: Cardelli), Bonnici, Bratinka, Cem (Remplaçant: M^{lle} Özver), Danev, Dhaille (Remplaçant: Beix), M^{me} Err, M^{me} Fleetwood, MM. Galanos (Remplaçant: Hadjidemetriou), Gül, M^{me} Hawlicek, MM. Hunault, Lemoine, Liapis, Lady Lockwood, MM. López Henares, Malachowski,

Mikan, Monfils (*Alternate: Sarens*), Muehlemann, Müller, O'Keeffe (*Alternate: Ferris*), Pahtas, Mrs Parkanova, Mrs Persson, MM. Pilarski, Rauti (*Alternate: Colombo*), Mrs Robert, Mr Roseta, Mrs Ryyänänen, MM. Schädler, Schmidt, Scovacricchi, Seeuws (*Alternate: Ghesquière*), Soell, Sir Keith Speed (*Alternate: Jessel*), Ms Szelényi, MM. Tummers, Verbeek (*Alternate: Mrs Verspaget*).

N.B. The names of those members who took part in the vote are printed in italics.

See 11th Sitting, 30 September 1992 (adoption of the draft recommendation and the draft order); and Recommendation 1190 and Order No. 479.

Mezzapesa, Mikan, Monfils (*Remplaçant: Sarens*), Muehlemann, Müller, O'Keeffe (*Remplaçant: Ferris*), Pahtas, M^{me} Parkanová, M^{me} Persson, M. Pilarski, M. Rauti (*Remplaçant: Colombo*), M^{me} Robert, M. Roseta, M^{me} Ryyänänen, MM. Schädler, Schmidt, Scovacricchi, Seeuws (*Remplaçant: Ghesquière*), Soell, Sir Keith Speed (*Remplaçant: Jessel*), M^{lle} Szelényi, MM. Tummers, Verbeek (*Remplaçant: M^{me} Verspaget*).

N.B. Les noms des membres qui ont pris part au vote sont indiqués en italique.

Voir 11^e séance, 30 septembre 1992 (adoption du projet de recommandation et du projet de directive); et Recommandation 1190 et Directive n° 479.